

LA *focale* RÉGIONALE

#11
OCTOBRE

VIVRE DANS LES CAMPAGNES URBAINES
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



EDITO

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est singulière à la fois par l'importance du phénomène de métropolisation, trois métropoles représentent ainsi plus de la moitié du poids démographique, mais aussi par la forte présence de Parcs naturels, parmi lesquels huit Parcs naturels régionaux et un en préfiguration sur son territoire. Ce sont ainsi 576 000 habitants qui vivent dans les espaces ruraux de la région, dont 90% sont sous influence périurbaine. Ces territoires bénéficient de la proximité des pôles d'emploi urbains, d'une présence marquée de l'emploi public et de l'économie présentielle à toutes les échelles du territoire, d'un maintien de l'économie agricole et surtout dans les communes isolées, de la manne que constitue l'économie touristique. Qu'elles soient périurbaines ou plus lointaines, ces campagnes ont aujourd'hui leur propre logique de développement. Tout à la fois en dépendance avec les villes centres et les flux de la mondialisation, et en relation avec les villages, les bourgs, le monde rural et les paysages qui les environnent, elles séduisent par les manières d'être et d'habiter spécifiques qu'elles offrent à leurs résidents.



Si les recompositions démographiques, économiques, et spatiales dans les territoires ruraux donnent à voir des évolutions fortes dans les rapports villes-campagnes, l'existence d'une pluralité de périurbains, mais aussi l'affirmation des Parcs naturels régionaux témoignent de la diversité des configurations villes-campagnes de la région. Avec la pénétration des influences urbaines dans l'espace rural, ce sont désormais de « nouvelles ruralités » qui se font jour au travers des dynamiques de transformation des espaces, des usages résidentiels, récréatifs et productifs, les vécus et représentations des acteurs, leur rapport à la nature, au patrimoine, aux enjeux écologiques.

Dès lors, dans quelle mesure la dynamique de métropolisation modifie-t-elle l'approche de la campagne ?

En quoi les Parcs naturels régionaux sont-ils le réceptacle de la diversité des ruralités, notamment au regard de la patrimonialisation des campagnes ?

Ce onzième numéro de La Focale revient sur différents travaux d'études récemment menés par la Région en collaboration avec les agences d'urbanisme de la région, l'Insee et l'Université de Toulon pour interroger les modes de vie et d'habiter les campagnes urbaines à travers les profils contrastés des Parcs naturels des Alpilles et du Verdon actuellement engagés dans la révision de leurs chartes.

Les Alpilles et le Verdon, deux exemples de campagnes réinventées par les urbains

Au-delà des enjeux écologiques, les Parcs naturels régionaux représentent la diversité des campagnes de l'espace régional. Ce sont en effet des territoires ruraux habités (300 000 habitants), qui concernent 231 communes plus ou moins sous l'influence des grands pôles urbains régionaux, véritables locomotives pour le développement et l'économie régionale. L'appartenance des Parcs naturels régionaux dans la géographie du périurbain régional renvoie à des modes de vie différents. La proximité avec les pôles urbains exerce par ailleurs de fortes pressions sur l'organisation territoriale et les équilibres fragiles des Parcs (Figure 1). Les Parcs naturels régionaux des

Alpilles et du Verdon actuellement engagés dans la révision de leurs chartes afin d'élaborer leur nouveau projet de territoire, ont fait l'objet de récents travaux d'études réalisés en collaboration avec l'Insee d'une part, et avec les agences d'urbanisme de la région d'autre part. Ces portraits de territoires de Parcs donnent à voir plusieurs figures des campagnes urbaines qui révèlent non seulement des dynamiques communes, mais aussi des spécificités propres. Un territoire de massif d'une part, le Parc des Alpilles, situé entre Arles, Salon-de-Provence et Avignon, complètement intégré aux espaces périurbains, et qui s'organise autour de St Rémy-de-Provence, avec de

nombreuses influences urbaines extérieures. Et d'autre part, un vaste territoire éloigné des grands centres urbains, le Parc du Verdon, plus rural et composite avec des potentialités de périurbanisation limitées à ses franges (au nord pour le périurbain moyen-vaurois et à l'Est du périurbain de la vallée de la Durance). Que nous révèlent ces campagnes sous influence urbaine sur les modes d'habiter ces espaces ruraux ? Comment les Parcs naturels régionaux participent de la patrimonialisation des campagnes ? Que nous enseigne la diversité des ruralités dans l'espace régional ?

Les Parcs naturels régionaux, un modèle de développement durable des territoires.

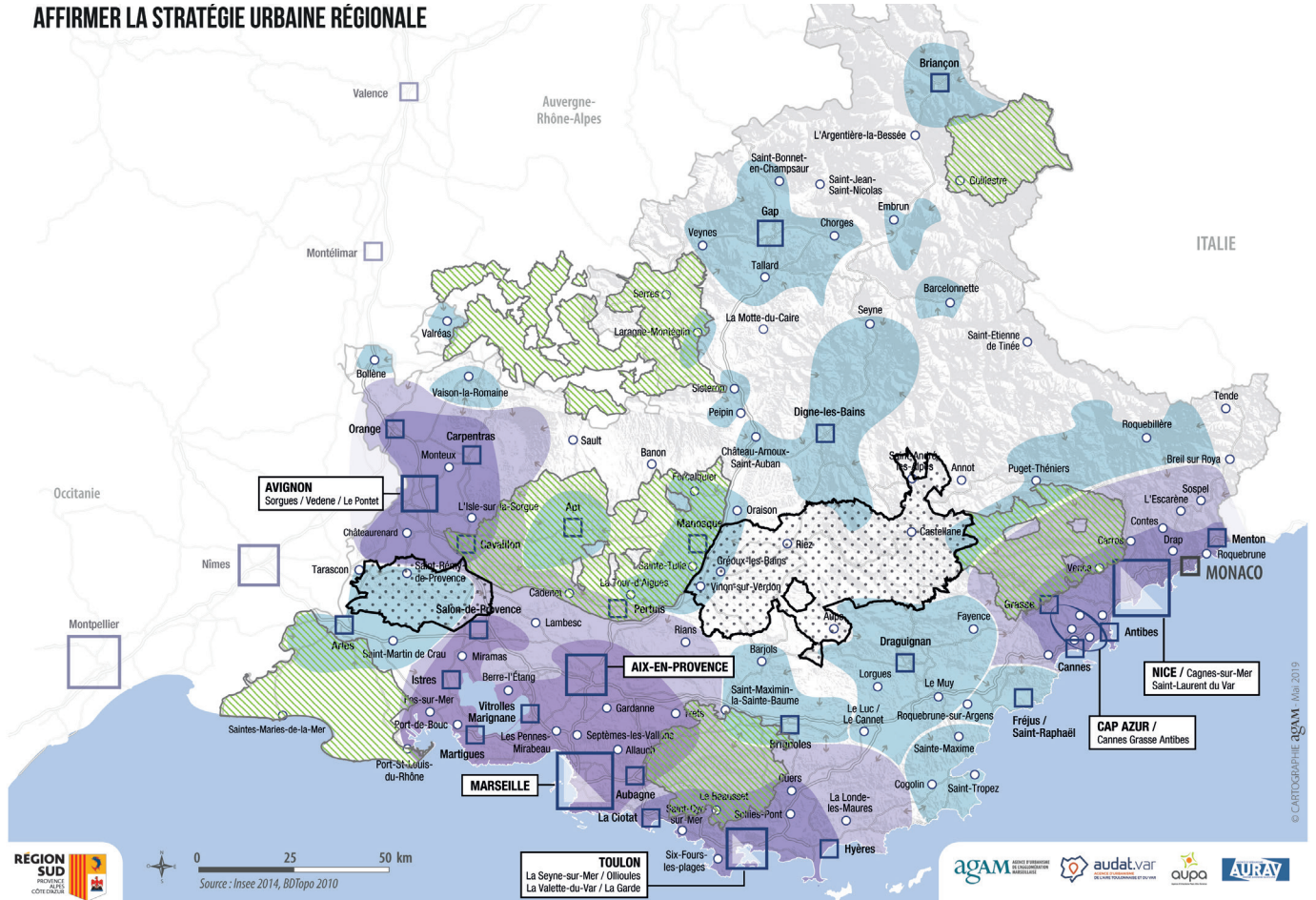
Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité à l'équilibre fragile, au patrimoine remarquable, qui s'organise autour d'un projet de développement pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique et social. Un territoire est classé « Parc naturel régional » à l'initiative de la Région, par décret pris sur rapport du ministre chargé de l'Environnement. En effet il est géré par un syndicat mixte regroupant les collectivités qui ont approuvé sa charte, contrat concrétisant le projet de protection et de développement du territoire. Sa stra-

tégie globale et intégrée sur le long terme s'exprime à travers cette charte établie pour 15 ans et révisée au-delà de cette échéance : les orientations, les vocations et le plan du Parc sont réajustés sur la base d'un diagnostic, dégagant de nouvelles perspectives. Ainsi, les PNR s'adaptent et progressent au fil de l'évolution du contexte et demeurent en permanence des outils d'anticipation. Dans le domaine de l'énergie, comme de l'eau ou du tourisme, ils mettent en œuvre des actions innovantes et transférables. Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et faire vivre le patrimoine naturel, cultu-




rel et humain de son territoire pour construire son avenir. Dans cette optique, il met en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique et social durable de son territoire, en s'appuyant sur la gestion de son patrimoine. Il a pour missions la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique, social et culturel de son territoire, l'accueil, l'information et l'éducation du public, population locale et visiteurs ainsi que l'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion.

Figure 1 – La stratégie urbaine régionale définie dans le Schéma régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires









AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE



Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine [LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

- 
Espaces « les plus métropolisés » :
 recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
 - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
 - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- 
Espaces sous influence métropolitaine :
 maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
 - Accroître la desserte par les transports en commun
- 
Espaces d'équilibre régional :
 promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement
- Espaces à dominante rurale ou naturelle :**
 porter un modèle de développement rural régional
 - Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Favoriser l'accès aux services dans les centralités
 - Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

- 
Centralités métropolitaines :
 - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- 
Centres urbains régionaux
 - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
 - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- 
Centres locaux et de proximité
 - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- 
Sièges des métropoles institutionnelles
- 
Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)
- 
Voies principales et secondaires
- 
Périmètre des parcs des Alpilles et du Verdon
- 
Autres parcs naturels régionaux existants

Les Parcs naturels régionaux révélateurs des identités des territoires ruraux

Alpilles et Verdon : la construction de ces territoires ruraux s'inscrit dans une histoire liée à des mobilisations collectives qui ont, au fil du temps, ancré ces territoires dans une mémoire. C'est cette mémoire que les Parcs naturels régionaux ne cessent de faire vivre, en définissant un projet de développement pour protéger l'ensemble des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et qui participent ainsi à la production d'identités de ces territoires.

Le Parc Naturel Régional des Alpilles

Le Parc naturel régional des Alpilles est situé dans les Bouches-du-Rhône, entre le Rhône et la Durance. C'est le plus petit Parc de la région en terme de superficie (51 000 ha). Il comprend 16 communes du pourtour du massif des Alpilles. Par son positionnement géographique au cœur du delta rhodanien et pour partie dans les systèmes provençaux et languedociens, le Parc est sous l'influence de plusieurs grandes centralités métropolitaines : Aix-Marseille (à l'est du Territoire), Avignon (au nord), Nîmes-Montpellier (à l'ouest du Territoire). Trois centres urbains régionaux périphériques (Salon de Provence, Arles et Cavaillon) rayonnent sur le territoire et polarisent une part importante de l'emploi et des flux domicile-travail. Le territoire s'organise également autour de quelques centralités locales (pôles de proximité) avec Saint-Rémy de Provence, Tarascon et Saint Martin de Crau.

En classant les communes du Parc en fonction de l'influence qu'exercent les espaces urbains sur elles, le territoire des Alpilles est, à l'exception d'une seule commune isolée (les Baux de Provence), entièrement dans l'aire d'influence directe ou indirecte des grands pôles urbains régionaux et/ou métropolitains. « Le Parc est au cœur d'un carrefour majeur d'axes routiers, facilitant son accessibilité et les échanges avec les pôles urbains environnants.

Les Alpilles, de la protection du massif ...

Créé en 2007, le Parc naturel régional des Alpilles a pour vocation de protéger un massif isolé dans les basses terres de Provence, très spécifique par son relief déchiqueté, riche d'un patrimoine dont le fleuron est le village des Baux-de-Provence, mais fragilisé par les risques naturels (incendies), par la pression démographique qui s'exerce tout autour de lui et par une fréquentation touristique considérable.

L'idée de protéger le massif est ancienne, d'autant que les Alpilles, et le village des Baux, occupent dans l'imaginaire provençal une place particulière. C'est d'ailleurs au nom de cette identité que le combat pour la préservation du site avait commencé dès l'entre-deux-guerres. Il était parvenu à le faire enfin inscrire à l'Inventaire en 1965, mais l'objectif était son classement. Ce combat avait pris un tour nouveau en 1969, lorsque la société Aluminium-Péchiney avait obtenu l'autorisation de mettre en exploitation un important gisement de bauxite, aux Canonettes à Fontvieille. C'est donc pour s'y opposer que la Ligue de défense des Alpilles se constitue. La Ligue dénonçait aussi l'action de l'EDF qui défigurait le paysage avec ses lignes à haute tension et le mitage du paysage dû à la prolifération des

résidences. Une autre étape importante dans la prise de conscience d'une protection nécessaire a été l'incendie qui, le 26 juillet 1999, a ravagé 2 300 ha dans le massif. À ses préoccupations s'ajoutait l'orientation de l'agriculture du secteur vers des productions de qualité, labellisées, tant pour les vins que pour l'huile d'olive qui obtenaient le label AOC (Appellation d'origine contrôlée).



... A la campagne résidentialisée

Plus encore que dans les autres Parcs naturels régionaux de la région, la majorité des habitants des Alpilles réside en périphérie de grands pôles urbains (Arles, Beaucaire, Avignon et Salon-de-Provence) ; cette proximité expose le Parc aux effets de la périurbanisation.

De plus en plus de déplacements domicile-travail

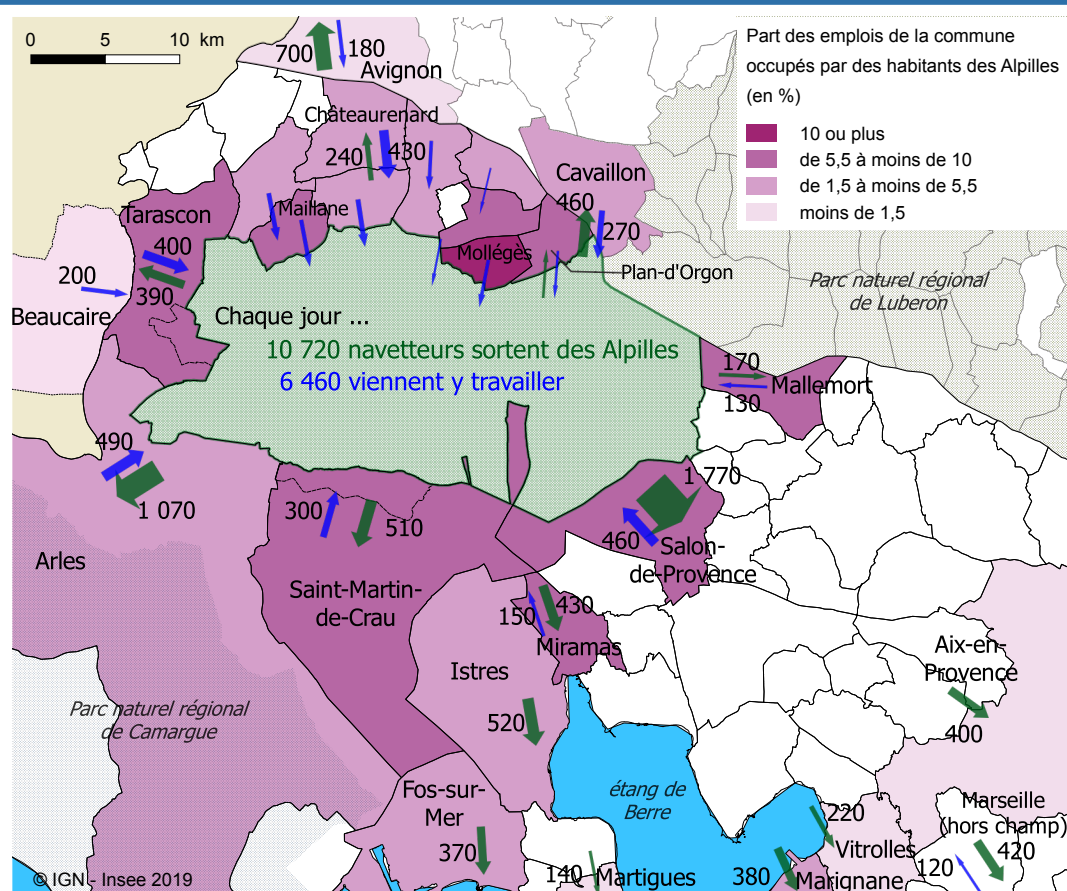
En proximité des grands pôles urbains environnants, les actifs du Parc vont travailler de plus en plus loin de leur lieu de résidence. En 2015, ce sont 56% des résidents des Alpilles ayant un emploi qui quittent quotidiennement le Parc pour aller travailler (notamment les cadres et professions intermédiaires). Les migrations résidentielles amplifient le phénomène, puisque les nouveaux arrivants travaillent très majoritairement hors des Alpilles. Les navetteurs sortants rejoignent les grandes communes proches, telles que Salon-de-Provence, Arles ou Avignon (Figure 2). Ils sont aussi attirés par les activités industrielles implantées autour de l'étang de Berre. A l'inverse,

les navetteurs entrants dans le Parc progressent de 3%/an en moyenne depuis 2010 et occupent 44% des emplois localisés dans les Alpilles.

Ils résident souvent dans les communes-portes et dans les communes situées au nord du Parc, comme Chateaufrenard. A Maillane, Mollégès ou Eyragues, plus de 10% des habitants en emploi viennent travailler dans les Alpilles.

La dépendance à l'automobile est très forte. La part modale de l'automobile s'élève ainsi à 81% sur le territoire pour les déplacements domicile-travail.

Figure 2 - De nombreux navetteurs venus des Alpilles travaillent à Salon-de-Provence ou autour de l'étang de Berre



Lecture : les 1 070 habitants du PNR qui travaillent à Arles occupent 5,4 % des emplois localisés dans cette commune. Inversement, 490 Arlésiens vont travailler dans les Alpilles.

Source : Insee, recensement de la population 2015



Les migrations résidentielles entraînent un fort renouvellement de la population

La dynamique démographique des Alpilles repose largement sur les migrations résidentielles au sein de la région. 6,3% de la population s'est installée dans le Parc entre 2014 et 2015, quand 5,9% l'a quitté. Les Alpilles ont ainsi gagné de nombreux habitants en provenance de Marseille, Aix-en-Provence et Salon-de-Provence. Les personnes proches de l'âge de la retraite (55-69 ans) sont nombreuses à venir

s'installer dans le Parc, ainsi que des jeunes couples actifs, mais le Parc ne parvient pas à retenir les couples avec enfants et plus généralement, les moins de 50 ans. Le vieillissement est plus accentué que dans le reste de la région (23% de personnes âgées de 65 ans ou plus en 2015 et 30% en 2030).

Un territoire plutôt favorisé

Le niveau de vie dans les Alpilles est meilleur que dans les autres Parcs de la région, mais une personne sur sept est sous le seuil de pauvreté, avec de fortes disparités entre communes (plus d'un habitant

sur quatre sous le seuil de pauvreté à Orgon quand Eyguières présente un faible taux de pauvreté) et parfois même au sein de certaines communes, comme à St Rémy-de-Provence ou Maussane-les-Alpilles.

Une dynamique de résidences secondaires

Le territoire des Alpilles est riche en résidences principales ; l'habitat individuel constitue 83% des résidences principales, alors que l'habitat collectif est en recul. Le parc locatif social reste rare, alors qu'un peu plus de la moitié des actifs venus s'installer dans les

Alpilles en 2014 sont employés ou ouvriers. On observe par ailleurs une forte expansion des résidences secondaires : + 40% entre 2010 et 2015, qui pourrait contribuer à une hausse du prix du foncier.

Le Verdon : entre aménagement hydroélectrique et touristique...

La création du Parc naturel régional en 1997 s'inscrit dans l'histoire du maillage territorial du Verdon. Il repose sur la coexistence de deux structures de gestion territoriale (le Parc naturel régional et le Syndicat mixte des Pays du Verdon).

Les travaux du sociologue Mathieu Leborgne sur le territoire du Verdon sont particulièrement éclairants. D'après lui, l'existence des mémoires collectives territoriales jouerait un rôle non négligeable dans les processus de recomposition territoriale.

Le Parc Naturel Régional du Verdon

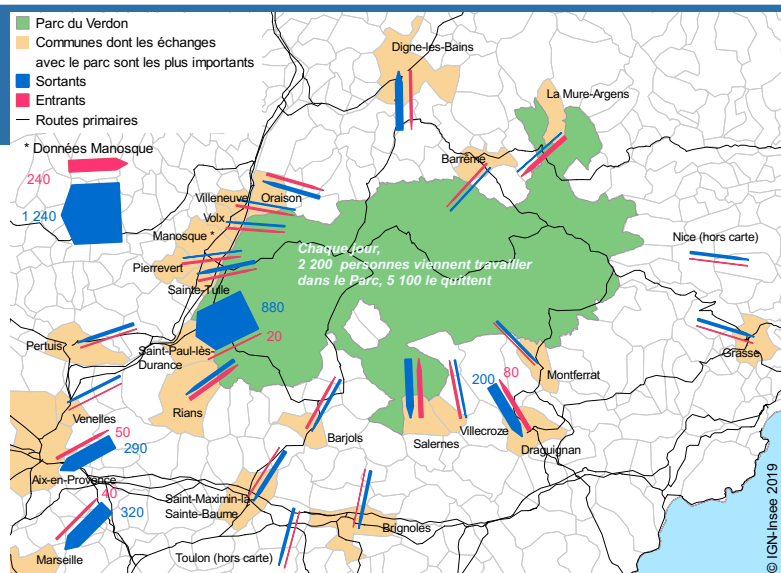
A cheval sur deux départements, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, le Parc naturel régional du Verdon est situé entre le littoral méditerranéen et les massifs préalpins, et constitue le plus grand Parc de la région en terme de superficie (192 000 ha). Il se démarque par ses reliefs contrastés et une grande diversité de régions biogéographiques liant les étages méditerranéens, collinéens et montagnards. Il compte 46 communes fédérées autour du Verdon, véritable trait d'union identitaire du territoire du Parc. Du fait de son éloignement géographique vis-à-vis des grandes polarités régionales, et de son isolement (marqué par la faiblesse des emprises des réseaux viaires et l'enclavement lié aux reliefs structurants), le territoire du Verdon n'est que très partiellement sous l'influence des grandes métropoles régionales (contrairement aux Alpilles). Des connexions s'opèrent toutefois sur les espaces de franges au sud-ouest du territoire avec des dynamiques de périurbanisation sur les communes du haut Var et des déplacements croissants vers le Pays d'Aix (notamment vers le pôle d'emploi Cadarache-ITER sur la commune de Saint-Paul-les-Durance). Par ailleurs, trois villes périphériques à savoir Digne-les-Bains, Draguignan et principalement Manosque (centres urbains régionaux) rayonnent sur le territoire du Verdon et captent une part importante des flux quotidiens domicile-travail (figure 3). Les communes moteurs de la vie économique (Castellane, Aups, Vinon-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie) concentrent la majeure partie des déplacements entrants dans le Parc. On observe un éclatement des mobilités vers l'extérieur du Parc puisque certaines populations sont éloignées de certains services (établissements scolaires, hôpitaux et médecins spécialistes, certaines activités de loisirs, absence de certains services publics).



Figure 3 - Les habitants du Parc vont fréquemment travailler à Manosque et St Paul-les-Durance

Lecture : quotidiennement, 1 240 habitants du parc naturel régional du Verdon se rendent à Manosque pour y exercer leur activité professionnelle. Inversement, 240 habitants de cette même commune viennent dans le parc pour y travailler.

Source : Insee, recensement de la population 2015





L'idée de l'aménagement du Verdon n'est pas récente puisqu'elle remonte au début du XX^{ème} siècle. Il faudra attendre véritablement les années 1960 pour qu'un plan de barrage soit présenté aux habitants. La future construction devra subvenir aux différents besoins en eau potable et en électricité d'une population toujours plus importante. Elle doit aussi assurer une irrigation permanente aux agriculteurs mais se heurte aux populations locales qui s'y opposent. En effet, le projet va entraîner de profondes modifications : non seulement le paysage, mais surtout l'organisation des populations de la vallée va être modifiée. Tant que le projet de construction initial prévoit l'inondation de la totalité des villages présents (Salles-sur-Verdon, Bauduen et Sainte Croix), les populations contestent

fortement le barrage. Après un temps d'âpres discussions, un projet définitif est accepté qui épargne les villages de Bauduen et Sainte-Croix. Le village des Salles-sur-Verdon sera toutefois englouti et un nouveau village sera reconstruit à l'abri des eaux. Avec le barrage, la vallée change progressivement de visage. Le lac de Ste Croix devient une nouvelle destination touristique populaire. L'histoire du Parc du Verdon est donc intimement liée à l'aménagement du Verdon (le barrage de Ste Croix) et à la pression touristique toujours plus accrue, qui a conduit à la nécessité d'une régulation externe.

... Et hyper ruralité

A dominante naturelle et rurale, le Parc du Verdon se caractérise par son « hyper-ruralité » au regard des moyennes nationales : 84% de la population vit dans une commune isolée (soit 89% du territoire du Verdon). Il est maillé par plusieurs centralités locales qui assurent des services de proximité,

à savoir : Saint-André les Alpes, Riez, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon et Aups qui jouent un rôle structurant d'animation à l'échelle des bassins de vie. On observe néanmoins des disparités à l'intérieur du Parc, notamment entre l'est et l'ouest du territoire.

Des disparités infra territoriales marquées

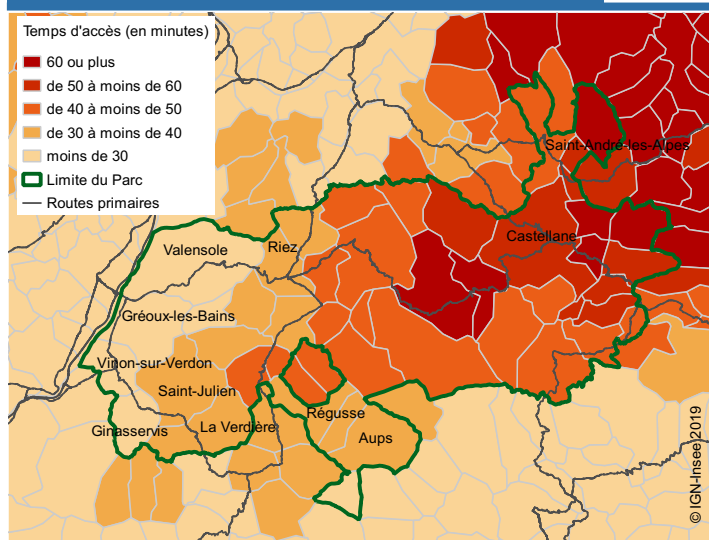
Avec 34 200 habitants dans le Parc du Verdon, la répartition de la population et des espaces artificialisés met en lumière le déséquilibre territorial entre l'est et l'ouest du Parc. L'ouest du territoire (les communes du plateau de Valensole, du Haut-Var, des basses-gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix) concentre près de 80% de la population et 76% des espaces artificialisés. Sur les 15 dernières années, les principales évolutions sont portées par la progression des territoires artificialisés (23% soit près de 1200 ha entre 1999 et 2015). Ces chiffres globaux cachent des disparités territoriales assez marquées. En effet la consommation foncière a principalement concerné les communes situées à l'ouest et au sud du territoire. Globalement, 87% du développement s'est fait sur les unités paysagères du plateau de Valensole et du Haut Var. Plus précisément, l'artificialisation des sols s'est portée à 70% sur les communes du Var contre 30% sur les communes des Alpes-de-Haute Provence. Ces chiffres s'expliquent en partie par les dynamiques démographiques à l'œuvre dans l'arrière-pays varois (Moyen et Haut Var) et par la proximité d'agglomérations et de pôles d'emplois.

Le Parc dispose ainsi sur son territoire des services les plus courants (écoles maternelles et primaires, médecins généralistes, commerces d'alimentation de proximité...). Il est en revanche dépourvu de services

plus rares tels que l'hypermarché, le lycée ou encore diverses spécificités médicales avec de grandes disparités territoriales en termes d'accès à ces équipements au sein même du Parc. A titre d'exemple, les habitants des communes de l'est sont en moyenne à une heure d'un équipement de gamme supérieure contre trente minutes pour les habitants des communes de l'ouest, les mieux équipées du territoire et les plus proches des grands axes de communication (Figure 4)

Le Verdon présente des fragilités sociales marquées, notamment liées à un faible nombre d'emplois qualifiés sur le territoire. La pauvreté concerne ainsi 17,4% des habitants du Parc. Ces fragilités sociales se retrouvent également contrastées entre l'est et l'ouest du territoire. A l'Est, le niveau de vie reste plus bas et la pauvreté plus marquée qu'à l'ouest du Parc. Les disparités territoriales s'observent également pour les déplacements domicile-travail. A l'ouest, 46% des habitants sortent du Parc pour aller travailler quand 53,5% y restent. A l'inverse, à l'est du Parc, 31,3% des personnes quittent le territoire quand 66,3% y restent. Les actifs qui ne résident pas dans le Parc se rendent pour 69% d'entre eux à l'ouest et 31% à l'est. A l'intérieur du Parc, les mobilités ouest/est sont quasiment inexistantes quand les déplacements est/ouest sont plus fréquents.

Figure 4 - Temps d'accès aux équipements



Clé de lecture : En 2017, plus de 60% de la population du Parc du Verdon est située à 30 minutes de voiture des premiers équipements et services de la gamme supérieure.

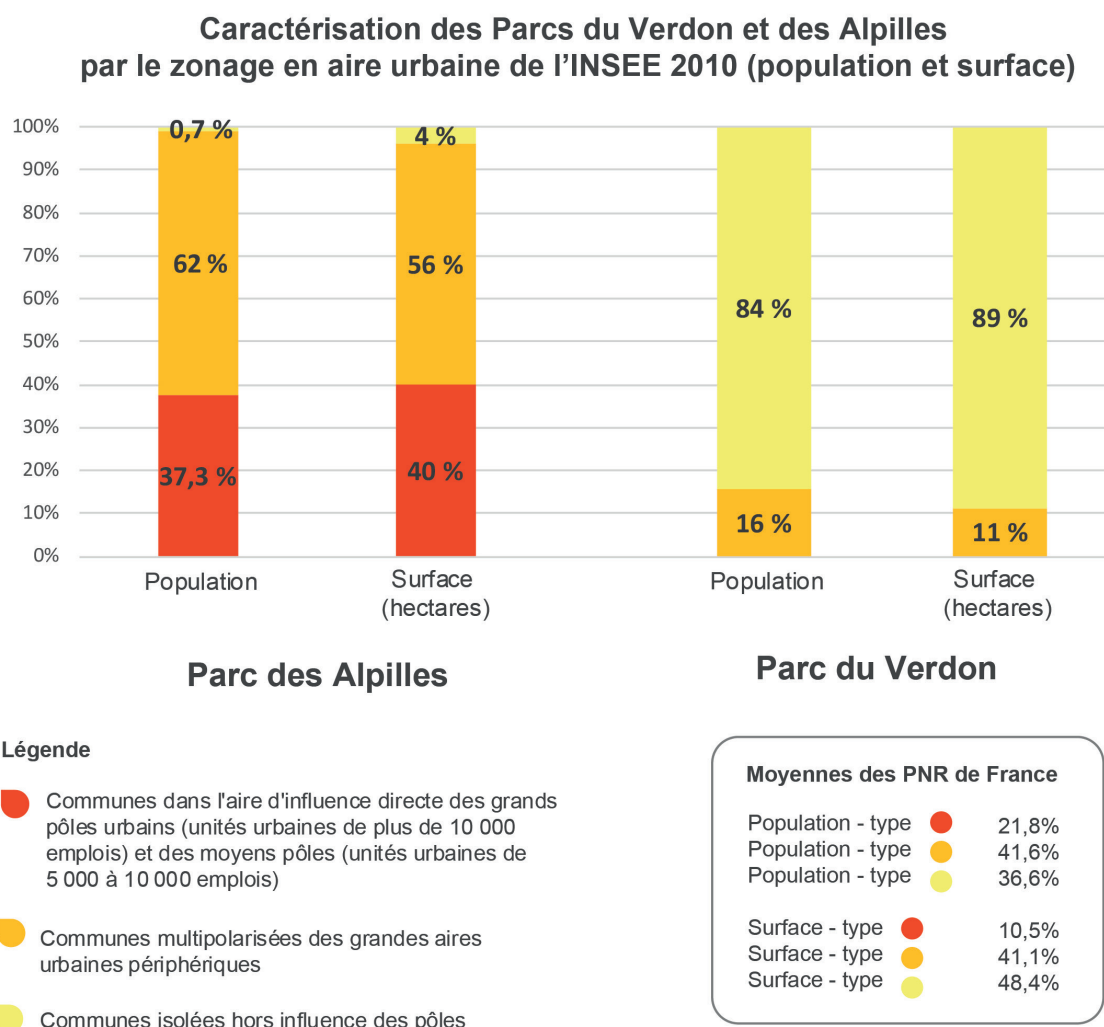
Source : Insee, BPE 2017, Recensement de la population, Distancier Metric

La fréquentation touristique massive autour des lacs (Quinson, Castillon et surtout Ste Croix) et des gorges du Verdon se concentre dans l'espace (environ 1/10ème de son territoire) et dans le temps (période 15 juillet-15 août). Contrairement à d'autres territoires, comme les stations de montagne des Alpes du Sud, le Parc du Verdon peine à équilibrer une fréquentation estivale et hivernale. Dès lors, cette situation a des

impacts sur les pratiques et sur l'économie locale : un travail saisonnier très présent, des migrations saisonnières pendulaires (été dans le Verdon, hiver dans les stations), et aussi un impact sur les mobilités. Il s'agit à la fois des mobilités liées à l'emploi (les navetteurs), aux activités et aux services, et celles des visiteurs (les touristes).

Figure 5 - Alpilles et Verdon, reflet de la diversité des campagnes

Largelement périurbain et multipolarisé, le Parc naturel régional des Alpilles s'inscrit dans la grande couronne des grandes métropoles régionales ; tandis que le Parc naturel régional du Verdon, plus isolé, a un profil plus rural et contrasté entre l'est et l'ouest de son territoire.



SOURCE : Parcs naturels régionaux de France, 2017
Base de données population 2016, INSEE, © AUPA

Des profils de Parcs contrastés dictés par des degrés d'influences différents avec les métropoles :
Réalisation : AUPA



Les grandes figures des campagnes : regards croisés sur les usages et fonctions de la ruralité

Plusieurs composantes sont à l'œuvre dans la production de ces nouvelles identités rurales. Ces identités sont à rechercher dans la multifonctionnalité de ces campagnes qui donnent à voir différentes modalités d'habiter l'espace et d'y produire. Cette pluralité de fonctions (naturelle, résidentielle, économique etc.) a fait l'objet d'une grille de lecture renouvelée des espaces ruraux, au travers de trois grandes figures de la campagne, proposées par B. Hervieux et P. Perrier-Cornet : la campagne

« ressource » de l'agriculture et des activités économiques, la campagne « cadre de vie » de la résidence et des loisirs, et la campagne « nature », espace de protection et de conservation des ressources et équilibres naturels. Ces trois figures de l'espace rural sont imbriquées, interdépendantes et souvent concurrentes, nécessitant une gestion intégrée des politiques publiques (agricoles, aménagement du territoire, environnementales) qui sont à l'œuvre dans ces territoires ruraux.

La campagne « ressource » : une place encore prépondérante de l'agriculture dans l'économie locale ?

La campagne « ressource » mobilise l'espace rural et ses ressources, utilisés comme support des activités économiques. Elle recouvre ainsi les usages productifs de l'espace rural. Il s'agit de la figure historique autour de laquelle a été pensé et organisé l'espace rural en France.

L'agriculture tient toujours une place importante dans les territoires des Alpilles et du Verdon. Les deux Parcs s'inscrivent notamment dans des territoires agricoles d'importance régionale, tant en termes de surface que de poids dans l'économie agricole : Pays d'Arles pour les Alpilles, Pays de Manosque pour le Verdon.

L'agriculture locale se caractérise par une grande diversité des

productions locales au sein desquelles les productions végétales sont dominantes : céréales, plantes à parfum, aromatiques et médicinales et arboriculture pour le Verdon, cultures sèches (oliveraies, vignes, amandiers), blé dur, fruits et légumes et foin de Crau pour les Alpilles. Les filières d'élevage et le pastoralisme sont par ailleurs bien présents sur les espaces naturels de ces deux Parcs.

À l'image des tendances nationales, l'agriculture des Parcs connaît des difficultés structurelles, avec une forte réduction du nombre d'actifs agricoles et un faible niveau d'installation. Cette tendance est aggravée localement par la spéculation foncière entretenue par le développement urbain et

l'attractivité touristique. Pilier économique de ces territoires, l'agriculture renferme également d'autres enjeux d'importance pour les Parcs parmi lesquels la biodiversité, la ressource en eau, la gestion des risques, la qualité du cadre de vie ou la valorisation des paysages identitaires.

Le poids de l'agriculture est particulièrement important dans l'emploi local des deux Parcs ; il représente 9% des emplois totaux du Parc des Alpilles et 7,5% des emplois du Parc du Verdon, ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale (2%). Les espaces agricoles représentent 42,4% dans le Parc des Alpilles et 16% dans le Parc du Verdon.

La campagne « cadre de vie » : l'attractivité des Alpilles et du Verdon

La campagne « cadre de vie » recouvre les usages résidentiels et récréatifs de l'espace rural. Longtemps considérée comme la figure centrale de l'espace rural, il s'agit de l'espace consommé du rural résidentiel, mais aussi l'espace de l'économie résidentielle et de tous les emplois et services qui répondent aux besoins des populations résidentes.

Des territoires ruraux dynamiques portés par l'économie résidentielle



Après avoir longtemps reposée sur l'agriculture, l'économie des Parcs dépend majoritairement aujourd'hui du secteur tertiaire, et notamment du tourisme.

L'économie des Alpilles repose sur des spécificités fortes : tourisme, BTP et agriculture. Ce dynamisme de l'emploi s'illustre par la progression de l'emploi (+1,9%/an entre 2010 et 2015), essentiellement grâce aux métiers du commerce inter-entreprises, de l'entretien-réparation et du BTP. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont particulièrement portés par ce dynamisme économique (+4,7%/an). Dans le Verdon, l'évolution de l'emploi est modérée (+0,4%/an entre 2010 et 2015) ; toutefois, la création d'emplois est dynamique (400 établissements/an sont créés depuis 2015). L'économie présente, formée des activités à destination de la population résidente et des touristes, reste prépondérante sur ce territoire. L'attractivité de ces territoires se manifeste également par l'augmentation des résidences secondaires.

Dans le Parc des Alpilles, on observe un boom des résidences secondaires qui ont augmenté de 40% entre 2010 et 2015 (13,5% du parc). Bien qu'inférieur à la moyenne nationale (17,5%), ce taux est largement supérieur à celui des Bouches-du-Rhône (4,2%). 62% de la capacité d'accueil touristique est portée par l'hôtellerie et les campings et 70% de l'offre d'hébergement se concentre sur quatre communes (Saint-Rémy de Provence, Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, et Fontvieille).

Dans le Parc du Verdon, on observe 38% de résidences secondaires, ce qui représente 60% de l'offre d'hébergements touristiques (28% pour les campings, 3% pour les hôtels, et 4% pour les meublés). Au total, ce sont entre 4,5 et 4,6 millions de visiteurs par an dans le Parc du Verdon (22% de séjournant et 78 % d'excursionnistes).



Entre ancrage et mobilités, des saisonnalités différenciées

Les Parcs des Alpilles et du Verdon représentent deux territoires touristiques emblématiques de la région.

L'écrin paysager des Alpilles, les images pittoresques de la Provence intérieure sublimées par de nombreux peintres et écrivains (V. Van Gogh, F. Mistral ...) attirent de nombreux touristes chaque année. Le Parc des Alpilles est essentiellement tourné vers un tourisme lié au patrimoine, à la culture et aux activités douces liés au site naturel des Alpilles (randonnées, équitation, vélo...). A la différence de nombreux territoires, le Parc des Alpilles s'articule autour du massif, placé en son centre et relativement accessible puisque les Alpilles n'excèdent pas les 500 mètres d'altitude. Cette configuration naturelle est en elle-même un facteur d'accentuation des flux touristiques, de leur dispersion et de la multiplication des accès aux sites naturels. La saison touristique enregistre un pic à la période estivale, mais globalement la saison touristique s'étale de début mars à la Toussaint. Le profil régional des touristes est d'ailleurs mis en avant dans les dernières enquêtes terrain du Parc.



Dans le Verdon, le tourisme de pleine nature est majoritaire (sports d'eau, de grimpe, pédestre...). L'eau agit comme un aimant sur la fréquentation touristique, entraînant des polarités autour de la rivière mais également autour de la station thermale de Gréoux-les-Bains (3ème station thermale de France avec 30 000 curistes par an de février à novembre). Les sites touristiques emblématiques (gorges et lacs) enregistrent 81% des visites annuelles et une très forte saisonnalité. L'offre d'hébergement est marquée par une prédominance des résidences secondaires et de l'hôtellerie de plein-air (campings, mobil-home) et une polarité de l'offre autour de la rivière et des lacs, indicateurs d'une saisonnalité marquée.



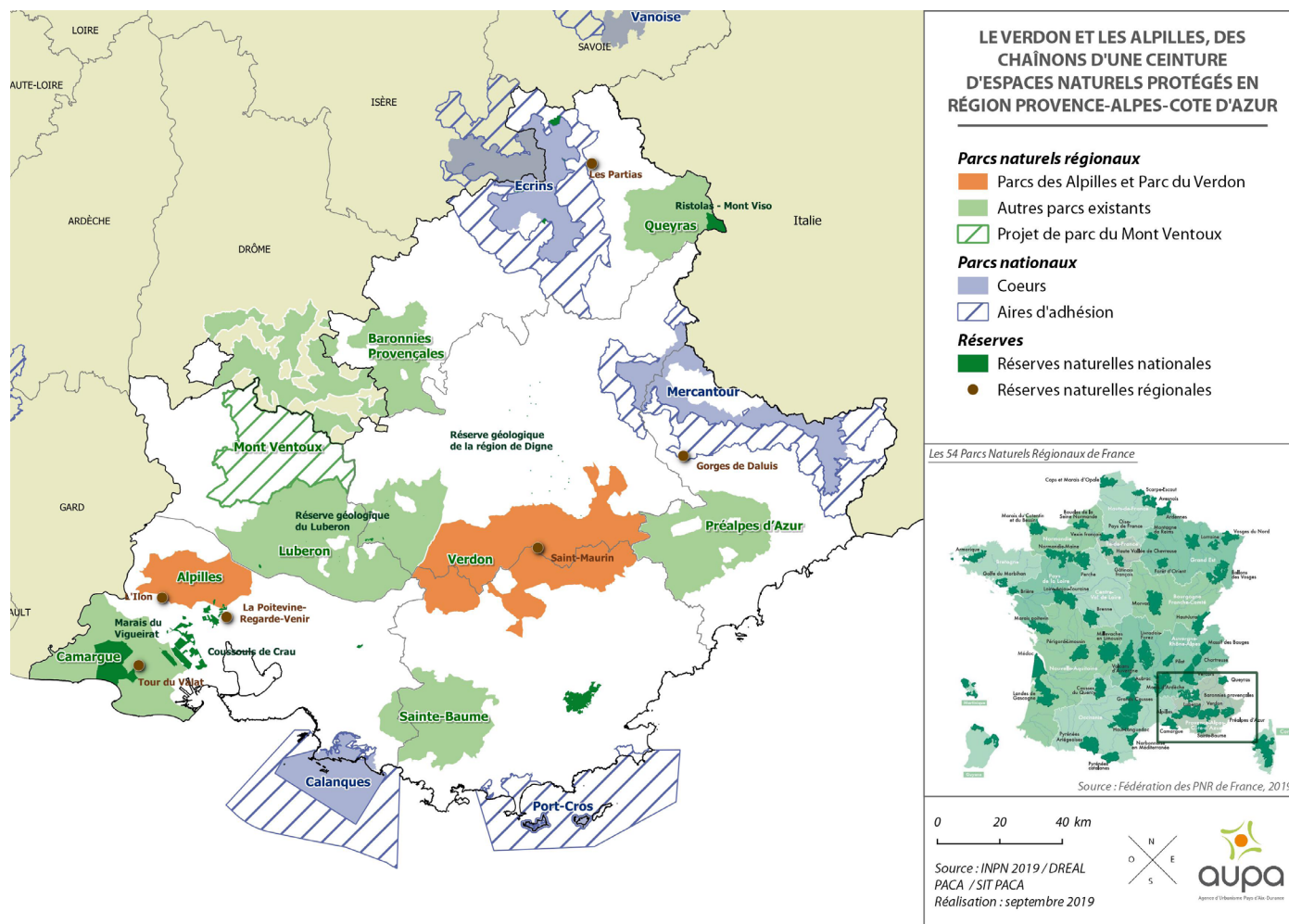
La campagne « nature » : la richesse patrimoniale des Alpilles et du Verdon

Plus récente, la figure de la campagne « nature » s'inscrit dans la montée en puissance des questions environnementales dans les mutations des espaces ruraux. Elle recouvre les fonctions des espaces ruraux comme espaces naturels (cycles, régulations climatique, écosystémique...) ainsi que leurs usages sociaux (conservation de la diversité biologique, préservation des ressources naturelles, prévention des risques naturels). Cette figure de la nature intègre les conditions de vie des générations futures en s'inscrivant dans une dimension plus globale.

Des territoires majoritairement naturels et agricoles préservés, atouts de la ruralité

L'étendue, l'imbrication et la grande diversité des milieux naturels, la vitalité et la mosaïque des espaces agricoles font des Parcs des territoires reconnus pour leur remarquable assemblage d'ambiances paysagères vecteur d'attractivité territoriale et touristique, et leur grande biodiversité intrinsèque. La présence d'espèces patrimoniales rares et protégées caractérisent ces territoires et sont au cœur des programmes d'actions des Parcs.

En effet, on observe une forte prépondérance des espaces naturels et agricoles qui représentent 97% du territoire du Parc du Verdon et 90,3% du Parc des Alpilles. Ainsi, 68% du territoire du Verdon est couvert par une protection ou un inventaire lié à la biodiversité, et 64% pour les Alpilles. La préservation des paysages emblématiques de ces territoires participe ainsi de leur identité patrimoniale. Force est de constater que ce sont les résidents, et particulièrement les nouveaux arrivants qui plébiscitent la dimension paysagère comme garante de leur cadre de vie.



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de milieux naturels d'une richesse exceptionnelle et unique en France. Cette biodiversité est notamment mise à l'honneur grâce à 9 Parcs naturels régionaux dont un Parc en préfiguration, celui du Mont Ventoux. Le réseau des Parcs naturels régionaux qui couvre plus de 900 000 hectares est très représentatif de la richesse patrimoniale et biologique régionale. Il représente globalement 30% des continuités écologiques régionales (Trames Vertes et Bleues), 61% des protections réglementaires, 35% des sites Natura 2000 et 37% des zones d'inventaires écologiques de la région. Les Parcs naturels régionaux représentent ainsi plus d'1/4 de la superficie de la région (28%).





Des formes urbaines caractéristiques de la ruralité

Le caractère rural de ces territoires s'observe également dans les caractéristiques de leurs formes urbaines. Il s'agit en effet de territoires maillés par des centres bourgs, petites villes ou villes moyennes, souvent en situation de fragilités et concurrencées par d'autres types d'urbanité. L'occupation des sols et la consommation foncière sont autant de composantes déterminantes de l'identité de ces territoires. Ainsi, l'artificialisation des sols est limitée pour ces territoires. Dans le Parc des Alpilles, les espaces artificialisés représentent 8% de la superficie du Parc en 2014. Ce taux d'artificialisation des sols est deux fois moins important qu'au niveau départemental (20%). Dans le Parc

du Verdon, en 2015, les espaces artificialisés représentaient moins de 3% de la superficie du Parc. Le taux d'artificialisation est ainsi équivalent à celui des Alpes-de-Haute-Provence, mais bien en-deçà du niveau régional (9%) ou de celui du Var (13%). Les espaces de bâtis diffus caractérisent fortement la tache urbaine. Dans le Parc des Alpilles, ces espaces représentent 43% des espaces artificialisés, ce qui est largement supérieur à la dynamique des Bouches-du-Rhône. Dans le Parc du Verdon, les espaces de bâtis diffus représentent 32% des espaces artificialisés en 2015, s'inscrivant dans les mêmes dynamiques observées dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces espaces de bâtis diffus sont à

mettre en lien avec l'activité agricole historiquement présente sur ces deux territoires, les implantations traditionnelles en montagne (dans le Verdon), mais aussi des dynamiques de périurbanisation répondant à des demandes sociales fortes (maisons individuelles à la campagne). Enfin, l'on observe que les zones d'activités et d'équipements sont faiblement représentées dans les territoires de Parcs. Pour le Parc des Alpilles, ces surfaces sont près de 3 fois moins importantes qu'au niveau départemental. Pour le Parc du Verdon, les zones d'activités et d'équipements ont une faible emprise et ne représentent qu'environ 9% des espaces artificialisés, contre 12% pour les départements de référence.

ECLAIRAGES

La ville émietlée, Eric Charmes, PUF, 2015

La revanche des villages, Eric Charmes, Seuil 2019

Habiter les espaces périurbains, Rodolphe Dodier, Presses universitaires de Rennes, 2012

Les campagnes urbaines, Pierre Donadieu, Actes Sud, 1998

Au bonheur des campagnes (et des provinces), Bertrand Hervieux et Jean Viard, L'Aube, 2005

La Cause des Alpilles, Frédéric Mison, Actes Sud, 2000

La campagne inventée, Michel Marie, Jean Viard, Actes Sud, 1988

Repenser les campagnes, Philippe Perrier-Cornet, L'Aube, 2002

Les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales, André Torre et Frédéric Wallet, L'Harmattan, 2013

Campagnes françaises multifonctionnelles, Bertrand Hervieux et Philippe Perrier-Cornet

http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r362_18_campagnesmultifonction.pdf

Rapport : « *Aménager les territoires ruraux et périurbains* », Frédéric Bonnet, 2016

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000021.pdf>

Rapport : « *Requalifier les campagnes urbaines de France* », Jean-Pierre DECOURCELLE, Pierre NARRING et Jérôme PEYRAT, 2015

http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/009794-01_rapport.pdf

Thèse : « *Le rôle des mémoires collectives dans la construction du sentiment d'appartenance territoriale : le cas du Parc naturel régional du Verdon* », Mathieu Leborgne, 2006 :

https://parcduverdon.centredoc.fr/index.php?lvl=notice_display&id=343

Partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee :

Le Parc naturel régional des Alpilles sous l'influence d'un développement périurbain, n°70, avril 2019

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/les-etudes/la-bibliotheque-detudes/detail-etudes/fiche/le-parc-naturel-regional-des-alpilles-sous-linfluence-dun-developpement-periurbain/>

Parc naturel régional du Verdon, une économie présentielle dominante et des signes de fragilité sociale, n°75, septembre 2019

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/les-etudes/la-bibliotheque-detudes/detail-etudes/fiche/parc-naturel-regional-du-verdon-une-economie-presentielle-dominante-et-des-signes-de-fragilite-soc/>



LAIS



**CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE**

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR